

Projet institutionnel de la nursery-garderie

les « Coppalines »

L'Opaline est une réalisation de verre aux multiples facettes.

*A mon sens, elle reflète bien la fragilité et la complexité de l'enfance.
Pour que vos enfants évoluent il faut créer autour d'eux.
Notre travail demande donc de nombreuses facultés.*

*"Les Coppalines" accueille les petites opalines de Coppet et environs.
Vos créations, pour lesquelles nous mettons tout en œuvre afin de les aider à se réaliser dans un
cadre harmonieux.*

Maud Mas, Directrice

1. Identité

Adresse: Nursery Garderie de Coppet
Chemin du Signal 5
CH-1296 Coppet
Téléphone: (0041) 22 960 70 97
Fax: (0041) 22 960 70 91
E-mail: NurseryGarderie@coppet.ch
Site internet : www.les-coppalines.ch

2. Présentation de la structure

Ouverture le: 23.05.2005

Autorisation d'exploiter : renouvelée par le Service de protection de la jeunesse (SPJ), le 19 février 2008

Mise en réseau : 5 janvier 2009.

Au mois de mars 2008, les communes de Terre Sainte approuvaient le principe de créer un réseau d'accueil de jour des enfants dans leur région. Elles ont mis en place un règlement afin de répondre aux exigences de la LAJE.

Une association de communes a été créée pour gérer et coordonner le réseau d'accueil de jour des enfants de la Terre Sainte (AJET).

Nombre d'enfants: maximum 66

Conditions d'admission : la nursery-garderie « Les Coppalines » est constituée de 3 groupes

- La Nurserie de 3 à 18 mois, 15 places
- Les Trotteurs de 18 à 30 mois, 21 places
- Les Grands de 2 ans et demi à 5 ans, 30 places

Priorité dans l'accueil :

- 1) familles monoparentales domiciliées dans les communes du réseau, dont un parent est actif professionnellement, pour les jours d'activité professionnel de ce dernier.
- 2) Familles domiciliées dans les communes du réseau dont les deux parents sont actifs professionnellement pour les jours communs d'activité professionnelle de ces derniers.
- 3) Autres familles domiciliées dans les communes du réseau.
- 4) Familles dont le domicile est situé en dehors des communes du réseau.
- 5) Quand la demande est supérieure à l'offre les enfants peuvent être mis sur liste d'attente.

Remarques :

Le Réseau appliquera les critères de priorité mentionné ci-dessus en tenant compte des fratries. Pour les autres familles domiciliées dans les communes du réseau (3), les critères tels qu'intégration des enfants (langue étrangère), requête du service social, nécessité de soulagement du parent dans sa tâche éducative, etc..., pourront être pris en compte.

Les critères de priorité ci-dessus s'appliquent à toutes les familles indépendamment de leur revenu ou fortune.

La recherche d'emploi officielle (chômage) est assimilée à une activité professionnelle pour une durée maximale de 6 mois.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

Fermeture : Les jours fériés (1 et 2 janvier, Vendredi-Saint, lundi de Pâques, pont de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 1^{er} août, lundi du Jeûne Fédéral).
Les vacances de la nursery-garderie « Les Coppalines », dont les dates sont communiquées au début de l'année (minimum 1 semaine entre Noël et Nouvel-An et trois semaines en été).

Possibilités d'accueil : Au minimum deux périodes par semaine (soit deux jours différents).

La journée(E)	arr. 7h00 à 8h45	dép. 17h00 à 18h30
La matinée(A)	arr. 7h00 à 8h45	dép. 12h30
La matinée avec sieste(B)	arr. 7h00 à 8h45	dép. 13h30 à 14h00
L'après-midi(D)	arr. 13h30 à 14h00	dép. 17h00 à 18h30

Adaptation : Une période d'adaptation de 15 jours est indispensable. Elle permet à l'enfant d'apprendre en douceur et de façon positive à se séparer des siens, en même temps qu'elle donne aux parents l'occasion de créer leurs propres liens et relations avec le lieu d'accueil. Elle constitue une étape nécessaire lors d'un placement.

3. Mission

La nursery-garderie « Les Coppalines » est un espace créé pour que les enfants évoluent en toute sérénité.

Le personnel qualifié prend le relais des parents en veillant aux besoins des enfants vivant en collectivité.

L'organisation mise en place permet à l'enfant de se repérer dans le temps grâce aux rituels. Ainsi il peut participer à la journée dans un sentiment de sécurité et de bien-être.

4. Valeurs

- ❖ Considérer l'enfant comme une personne individuelle.
- ❖ Assurer à l'enfant des relations affectives stables.
- ❖ Favoriser l'acquisition de l'autonomie.
- ❖ S'investir dans les moments privilégiés de relation avec l'enfant.
- ❖ Respecter chaque étape du développement de l'enfant.
- ❖ Suivre le rythme biologique de chaque enfant.
- ❖ Placer l'enfant dans des situations qui valorisent ses capacités.
- ❖ Etablir et maintenir une communication réciproque avec l'enfant.
- ❖ Guider l'enfant pour qu'il résolve ses difficultés.
- ❖ Etablir une relation de confiance avec les parents dès l'accueil de l'enfant.
- ❖ Entretenir la satisfaction et la motivation des collaboratrices et des collaborateurs.

5. Objectifs

Favoriser le développement des enfants:

- ❖ Affectif
 - Sécurité
 - Autonomie
 - Sociabilité
- ❖ Cognitif
 - Langage
 - Sens de l'observation
 - Curiosité
- ❖ Social avec les pairs
 - Partage
 - Coopération
 - Respect de l'autre
 - Patience
 - Relationnel
 - Respect des normes
- ❖ Social avec les éducatrices
 - échange
 - Respect du cadre posé par l'adulte
 - Appliquer les consignes données
 - Créer un lien affectif et sécurisant
- ❖ Psychomoteur
 - Expression corporelle
 - Motricité
 - Habileté manuelle
- ❖ Artistique
 - Créatif
 - Musicale
 - Imaginaire
 - Culinaire

6. Conformité aux normes légales

En matière d'adéquation des locaux à l'accueil d'enfants de deux mois à l'âge scolaire, de sécurité, de santé, d'hygiène, du nombre et de la qualification des éducatrices, la nursery-garderie est conforme aux normes légales en vigueur, autorisée et surveillée par le Service de protection de la jeunesse.

7. Organisation

La directrice est employée à 80%.

L'équipe de chaque groupe est constituée d'éducatrices et d'auxiliaires, et de stagiaire ou apprenant en formation.

La cohésion du groupe est assurée par des colloques de groupe et par des colloques généraux.

Le personnel de la nursery-garderie comprend aussi un cuisinier et du personnel de maison.

8. Personnel

- ❖ Engagement: selon les exigences liées au poste.
- ❖ Formation continue: selon les besoins de la nursery-garderie et ceux de chaque membre du personnel.
- ❖ Cahier des charges: il est établi pour chaque membre du personnel selon indications de la Direction et conformément au contrat de travail établi par la Commune.
- ❖ Entretien périodique individuel, évaluation des compétences, 1x par année

9. Entretien, propreté, hygiène

- ❖ Locaux: à la fermeture, les éducatrices rangent les locaux de telle façon que le personnel de maison puisse aisément nettoyer.
- ❖ Vaisselle: elle est lavée en machine.
- ❖ Linge: il est lavé en machine, et repassé sur place par le personnel de maison.
- ❖ Autre matériel: les meubles et les jouets sont régulièrement lavés.

10. Santé

Les directives générales informent les parents des dispositions prises en matière de santé et en cas de maladie et d'accident.

11. Mobilier et matériel éducatif

Choix et qualité: les enfants disposent d'un large choix de matériel et de jeux adaptés à leur âge et à leurs besoins.

Le matériel est constamment vérifié afin qu'il ne présente aucun danger pour les enfants.

12. Relations avec les parents

La directrice est chargée d'accueillir les parents, de les informer et se doit se rendre disponible lors de demande particulière. L'équipe porte une grande importance à solliciter et favoriser la collaboration avec les parents. Lorsqu'un enfant est accueilli on prends en considération toute la famille.

Le moment de l'arrivée et du départ des enfants est l'occasion d'échange d'informations et de partage.

Les informations concernant les enfants sont confidentielles.

13. Référente

La référente choisie pour suivre plus particulièrement l'enfant, représente le porte parole de l'équipe éducative auprès des parents et vice versa.

Elle est choisie en fonction de la fréquentation de l'enfant mais aussi des affinités qui se sont créent.

Elle est responsable du suivi de l'enfant et tient à jour le carnet individuel d'observation.

Au colloque de groupe elle transmet les informations à l'équipe et est disponible pour effectuer des entretiens avec les parents.

Une continuité est garantie lors des passages de groupe entre l'ancienne et la nouvelle référente, un colloque de groupe est réservé pour l'échange d'information d'une équipe à l'autre.

14. Intégration des enfants

L'intégration des enfants nouvellement inscrits se fait sur 2 semaines minimum afin que les moments de la journée soit intégrés en douceur. Elle sera adaptée à la faculté d'adaptation de l'enfant et de ses parents.

Les passages d'un groupe à un autre se font 2 x par année en août et janvier afin que les enfants passent en groupe et ne soit pas projetés seuls dans un nouvel environnement.

Afin de définir les passages les éducatrices se bases sur l'âges de l'enfant mais surtout sur son développement. Certaines acquisitions sont indispensables pour être à l'aise dans le groupe suivant.

15. Intégration d'enfants différents

La nursery-garderie accueille les enfants porteur d'handicap ou rencontrant des difficultés comportementales ou sociales. Elle met tout en œuvre pour que l'enfant puisse s'épanouir et propose, si nécessaire, la mise en place d'un travail en réseau.

16. Maltraitance

La nursery-garderie est un lieu de prévention.

Les éducatrices sont attentives à déceler tout signe de maltraitance, si besoin elles mettent en place le système de signalisation auprès du SPJ.

17. Projet éducatif de groupe

Chaque groupe a son projet éducatif, matérialisé par un document appelé Projet éducatif. Il contient les instructions permettant aux éducatrices d'organiser leur journée et d'accomplir leurs activités. Chacune en reçoit un exemplaire. Toutes les activités sont des occasions d'atteindre les objectifs fixés.

Arrivée des enfants

C'est un moment privilégié où l'enfant est accueilli individuellement. Un espace-temps d'activités libres leur permettant de prendre possession de l'espace et renouer contact avec ses camarades. L'équipe prend en compte les informations utiles au bon déroulement de la journée mais la priorité est portée à l'accueil de l'enfant et à la gestion du groupe, si les parents souhaitent avoir du temps pour échanger avec la référente de l'enfant, ils peuvent demander en tout temps un entretien.

Repas

Il y a trois repas dans la journée: la collation, le repas de midi et le goûter. Les bébés ont leur biberon selon leur rythme. Le cuisinier prépare une nourriture suffisante, équilibrée, saine, variée et appétissante. Les repas sont des moments de plaisir et de détente.

Propreté, hygiène

Les éducatrices assurent les soins d'hygiène quotidiens des enfants ainsi que la propreté du matériel et des installations qu'elles utilisent. Le personnel de maison assure la propreté générale des locaux.

Activités

Des animations diverses et variées sont proposées aux enfants sous forme d'ateliers.

Sieste, repos

Les périodes de sieste et de repos rythment la journée et sont adaptées aux besoins des enfants.

Départ des enfants

Les éducatrices laissent aux parents le temps de retrouver leur enfant puis vont lui restituer la journée par la transmission d'information, dans la mesure du possible l'enfant sera intégré à ce moment d'échange.

Améliorations

Les observations du SPJ, les propositions du personnel et les remarques des parents sont utilisées pour améliorer la pratique au sein de la Nursery -garderie.

Les documents sont modifiés en conséquence.

Distribution du Projet institutionnel de la Nursery Garderie

Ce document est distribué au personnel de la nursery-garderie, aux personnes concernées de la Fondation pour les Coppalines et au SPJ, avec suivi des mises à jour. La directrice en donne un exemplaire aux personnes intéressées qui en font la demande.